

Nouvelles des fêtes du 175^e de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière



L'exposition temporaire

Dans le cadre des fêtes du 175^e de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'exposition temporaire « Le tour de table en 175 ans » sera accessible au public à partir du 10 août 2021 au Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation (MQAA). L'accès pour cette exposition est gratuit en mentionnant à l'accueil que la visite ne concerne que cette exposition. Pourquoi ne pas profiter de ce déplacement pour visiter toutes les installations muséales passionnantes du MQAA en payant le droit d'entrée ?

Cette exposition temporaire est réalisée à partir d'objets et d'accessoires en lien avec l'alimentation, objets sélectionnés à partir de la collection du MQAA et de collections de particuliers locaux.

Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h durant la saison estivale.

Spectacle La Queue du Loup

Place à la musique traditionnelle! La Queue du Loup sera en spectacle le samedi 28 août à 20 h, à la Salle André-Gagnon. Les billets seront disponibles gratuitement au Métro Plus Label à partir du 5 août.



La Queue du Loup est un quatuor de la région de Rimouski formé du guitariste Pierre Lepage, de l'accordéoniste Gilbert Bernier, du violoniste Yoland Henry et de la flûtiste Ginette Langlois. Depuis une dizaine d'années, le groupe s'amuse de spectacle en spectacle tout en faisant rayonner la musique traditionnelle.

La Salle André-Gagnon et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière veilleront à faire appliquer les consignes sanitaires de la Santé publique. Le spectacle sera sans entracte. Ne vous présentez pas à la Salle André-Gagnon si vous éprouvez des symptômes s'apparentant à la COVID-19.

Aimez et partagez la page Facebook

« Fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière »

et suivez cette page pour connaître les détails des activités, les activités vedettes à venir et les lieux de rendez-vous, etc.

Cet événement est réalisé grâce à la contribution financière de nos partenaires



PARTENAIRE OFFICIEL



De nombreux commanditaires s'allient à cet événement.

Lutte et éradication de la berce du Caucase dans notre municipalité

L'organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) poursuit les travaux de lutte et d'éradication de la berce du Caucase. L'arrachage des plants des sites connus s'est réalisé à la fin du mois de mai et du début de juin. Malheureusement, un nouveau site a été signalé à la mi-juillet. Les plants sont situés dans le secteur du chemin de la Montagne Thiboutot, tout près de la rue Chamberland. Les plants en fleurs ont été arrachés, toutes les fleurs ont été mis dans des sacs de vidange.



Le questionnement est : d'où proviennent ces plants? Si vous avez vu de ces plants sur votre propriété ou celle d'un voisin, n'y touchez pas et veuillez nous en aviser afin que l'on puisse identifier la plante et l'arracher en toute sécurité.

Votre collaboration est primordiale.

Courriel : veronique.furois@obakir.qc.ca

Téléphone : 418 492-6135

Description : La berce du Caucase est une plante exotique envahissante et toxique. Elle présente un risque pour la santé et pour l'environnement.

Chez l'humain, le contact avec la sève de la berce du Caucase, combiné avec l'exposition à la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels), cause des lésions à la peau. Ces lésions sont semblables à des brûlures. Par ailleurs, quand cette plante croît dans un milieu, elle s'étend rapidement et nuit à la croissance des autres plantes qui y poussent déjà.



Quoi faire au Kamouraska

Quoi faire au Kamouraska est un calendrier d'événements simple et efficace pour tous.

Vous pouvez également soumettre vos activités dès maintenant : quoifaireaukamouraska.com



La situation épidémiologique actuelle permet la reprise des activités des bénévoles dans les installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Les besoins sont nombreux, particulièrement dans les CHSLD.

Si vous souhaitez donner de votre temps et rejoindre notre grande équipe de bénévoles, composez sans frais le 1 833 734-0136 ou utilisez notre [formulaire informatisé](#) au www.ciass-bsl.gouv.qc.ca dans la section *Notre CISSS > Devenir bénévole*. Au plaisir de vous rencontrer !



Votre gouvernement

RECYC-QUÉBEC Québec

Savoure ton été au marché!



C'est la semaine québécoise des marchés publics du 5 au 15 août!



Épluchette de blé d'Inde

Ne manquez pas l'épluchette de blé d'Inde au kiosque de la Ferme Cybèle (blé d'Inde provenant de la Ferme C. Marois), le samedi 14 août! Pour consommation sur place ou pour emporter!

Kiosque Kamouraska Mycologique

Les champignons sont célébrés au marché public! Dans le cadre du mois du champignon, il y aura le kiosque Kamouraska Mycologique: information sur le secteur mycologique, interprétation du champignon et dégustation les 4, 11 et 18 septembre.

Pizza aux champignons – Champignons Kamouraska

Goûtez la célèbre pizza aux champignons de l'entreprise Champignon Kamouraska! En vente au kiosque de la Pommetterie-Saint-Gabriel de Kamouraska.

Horaire du marché public: les samedis du 3 juillet au 18 septembre 2021 de 9 h 30 à 14 h 30, sur le site voisin de Rona au Carrefour La Pocatière.

Site Internet : marchepublicgrandeanse.ca

Facebook : facebook.com/marchepubliclapocatiere

Bureau municipal fermé au public Rencontre sur rendez-vous possible

Le bureau municipal est temporairement fermé au public. Nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone au 418-856-3192, il nous fera plaisir de vous répondre et de vous aider. Merci de votre compréhension!

Séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra **le mardi 7 septembre 2021 à 20 h**, à la salle du Conseil municipal, située au 395, chemin des Sables Est. **Le public est bienvenu sur place pour assister à cette séance du conseil municipal.**

Rosaire Ouellet, Maire

Avis important

Cessez de jeter des lingettes jetables dans les toilettes

Plus populaires que jamais en cette période de crise sanitaire, plusieurs personnes utilisent les lingettes jetables.

Les lingettes jetables posent un problème particulier: plusieurs pensent à tort qu'elles vont se désintégrer dans l'eau.

En réalité, elles se gorgent de graisse et d'eau pour se transformer en masses visqueuses. **Elles bloquent les conduites sanitaires, obstruent les pompes et le système de filtration de la station d'épuration et entraînent des refoulements d'égouts.** De plus, les interventions sont très risquées pour les employés affectés à retirer ces masses visqueuses.

Les dommages des lingettes jetables s'appliquent aussi aux fosses septiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas jeter de lingette jetable dans les toilettes.

ATTENTION : Une taxe spéciale sera appliquée par règlement pour les secteurs visés par les dommages qui seront engendrés par les lingettes jetables.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.